

Face à l'enjeu climatique et énergétique, Alexis Toutain, entrepreneur normand, a fondé en 2021 **Albéo** pour accompagner et conseiller les professionnels dans la diminution de leur consommation d'énergie et la réduction de leur impact environnemental au travers d'études énergétiques.

Depuis août 2021, Alexis Toutain, fondateur d'**Albéo***, propose ses conseils en efficacité énergétique et environnementale aux professionnels de tous secteurs en Normandie et partout en France. **Albéo**, c'est une équipe de 3 experts qui accueillera 2 nouveaux membres d'ici à avril 2023.

Entreprises, industries, collectivités, promoteurs immobiliers, bailleurs sociaux ou encore gestionnaires d'actifs, les missions de l'équipe d'**Albéo** visent à les conseiller et les accompagner dans leur volonté de réduire leur impact environnemental.

Certaines lois obligent déjà ces professionnels à réduire leurs impacts environnementaux, avec notamment :

- › **Loi DDADUE datant de 2013 : audit énergétique réglementaire obligatoire pour les grandes entreprises (de tous secteurs)** de plus de 250 salariés ou justifiant d'un chiffre d'affaires supérieur à 50M€ avec 43 M€ au bilan. Il est à renouveler tous les 4 ans et couvre 80% des factures énergétiques totales,
- › **Affichage du DPE obligatoire dans les établissements recevant du public (ERP de 1ère à 4ème catégorie de plus de 250m2),**
- › **Le Décret Tertiaire entré en vigueur le 1er octobre 2019 dans le cadre de l'article 175 de la loi Elan**, qui oblige d'ici 2030, tous les bâtiments « tertiaires » de plus de 1 000 m² à réduire leurs consommations d'énergies de 40% d'ici 2030, 50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050,
- › **Loi climat et résilience** : Depuis le 1er janvier 2023, gel des loyers des logements dits « passoires thermiques » (consommation d'énergie supérieure à 450 kWh/m2.an),
- › **L'Obligation d'un audit énergétique à partir du 1er Avril 2023 (initialement prévu en septembre 2022)** pour la mise en vente d'un bien immobilier dont le résultat du DPE serait F ou G. (1er janvier 2028 : étiquette E et 1er janvier 2034 : étiquette D),
- › **À partir du 1er Janvier 2024 : DPE obligatoire pour les copropriétés** de plus de 200 lots (1er janvier 2025 : 50 à 200 lots et 1er janvier 2026 : toutes les copropriétés de moins de 50 lots),
- › **À partir du 1er Janvier 2025** : En France métropolitaine, interdiction à la location de tous les logements classés étiquette G du nouveau diagnostic de performance énergétique (DPE) en vigueur depuis le 1er juillet 2021 (1er janvier 2028 : étiquette F et 1er janvier 2034 : étiquette E).

LES PRINCIPALES MISSIONS D'ALBÉO EN DÉTAILS :

› **Audits énergétiques** : de la réunion de démarrage au rendu du rapport de **L'Audit Énergétique, plusieurs étapes d'une durée d'environ un mois sont nécessaires**, telles que : l'analyse des flux d'énergie (électricité, fioul, gaz), l'analyse et la simulation thermique du bâtiment, l'installation de boîtiers de mesures électriques si nécessaire afin de **détecter les consommations énergétiques inutiles** (appareils actifs durant la nuit et le week-end, l'éclairage, le chauffage et autres équipements électriques). Le rapport de cet audit permet aux professionnels accompagnés d'**obtenir des conseils sur de potentielles actions d'amélioration et scénarios de travaux, la rénovation et l'isolation, le remplacement de matériels/équipements d'éclairage, ou encore de chauffage** ainsi que d'autres préconisations d'amélioration thermique ou énergétique de leur structure.

› **Accompagnement à la réglementation du Décret Tertiaire** : l'équipe d'Albéo aide les professionnels détenteurs de bâtiments tertiaires de plus de 1000m² au renseignement de la plateforme OPERAT, à l'atteinte des objectifs fixés par le décret en passant par la réalisation de l'audit énergétique.

› **Diagnostics de Performance Énergétique (DPE)** : pour les bâtiments neufs / pour la vente ou la location de biens immobiliers / pour les copropriétés / pour les bâtiments publics ERP (établissements recevant du public) / pour les centres commerciaux.



Alexis TOUTAIN



Après avoir suivi des études dans le domaine de la maîtrise d'énergie, Alexis Toutain commence sa carrière en région Parisienne. De retour dans sa Normandie natale en 2019, avec pour objectif de « *faire de cette région un territoire toujours plus attractif et soucieux des enjeux/défis énergétiques et environnementaux* », il poursuit son parcours professionnel dans un bureau d'études caennais où il travaille auprès d'acteurs locaux (entreprises, collectivités...). Ce jeune entrepreneur normand fonde en août 2021 **Albéo*** afin d'accompagner les professionnels dans la réduction de leurs consommations d'énergies et la diminution de leur impact sur l'environnement.

 *Albéo ? Ce nom provient de Albédo : la réflexion du soleil sur la surface. Perdant son "D" occupé à la Diminution de la consommation énergétique, Albéo est né pour rayonner.

Une trentaine de professionnels, soucieux de réduire durablement leur consommation d'énergie, ont déjà fait appel à son expertise.

Ce qui représente en l'espace d'un an ½ :

- › 7 Audits énergétiques Réglementaires pour 4 bâtiments, 1 site industriel, 1 professionnel du transport pour une flotte de camions et 1 flotte de véhicules légers,
- › 9 Audits énergétiques dans le cadre du décret tertiaire,
- › 12 Audits énergétiques de bâtiments communaux (hôtel de ville, école, gymnase, maisons de quartier...),
- › 20 Audits thermiques de logements individuels pour des bailleurs sociaux,
- › 3 DPE d'hôtels ainsi qu'une étude d'éclairage,
- › 3 DPE logements individuels,
- › La réalisation d'une synthèse énergétique pour une vingtaine d'immeubles avec DPE individuels ainsi que des DPE collectifs.

Alexis Toutain est diagnostiqueur DPE tous types de bâtiments et Référent HQE Bâtiment Durable Reconnu par Certivéa. Albéo dispose des Qualifications OPQIBI audits énergétiques bâtiment, industries et transports.

